

Un bac en rhéto: "C'est loin d'être la priorité"

■ De nombreux acteurs craignent un renforcement de la concurrence entre les écoles.

C'est l'une des mesures qui a été mise en exergue par les négociateurs PS et CDH lors de la présentation de la Déclaration de politique communautaire (DPC) à la presse fin juillet: le gouvernement PS-CDH nouvellement formé "généralisera progressivement une épreuve externe certificative en fin de secondaire". Traduction: les élèves de rhéto seront bientôt amenés à passer un bac, comme cela existe déjà en France.

Plus précisément, la DPC prévoit que cette épreuve "comprendra un tronc commun de questions identiques pour tous les élèves en français, mathématiques, sciences et langues modernes (...) L'élève devra complémentarément présenter un examen approfondi soit dans l'une des quatre matières précitées soit dans une autre matière enseignée".

"Une bonne chose..."

Que pense-t-on de cette mesure dans le monde enseignant? De prime abord, "nous sommes tout à fait d'accord avec la mise en place d'une épreuve externe en fin de secondaire", commente Pascal Chardome, président de la CGSP-Enseigne-

ment. "Nous avons toujours défendu l'idée qu'il y ait, à plusieurs moments du cursus scolaire, des épreuves externes qui permettent aux élèves et aux enseignants de situer le niveau des élèves." Et de rappeler que "d'une école à l'autre les évaluations internes peuvent varier car les populations scolaires sont, chez nous, très inégalitaires, ne fût-ce que socio-économiquement. Un baromètre externe est donc une bonne chose". Un avis que partage Eugène Ernst, secrétaire général de la CSC-Enseignement: "Nous

n'avons pas d'opposition de principe à l'organisation d'un bac parce qu'il semble que les épreuves externes ont des intérêts et qu'elles permettent d'uniformiser les exigences."

Quant à Jacques Cornet, formateur d'enseignants à la Haute Ecole libre mosane (HELMo) et militant à CGé (Changements pour l'égalité), il analyse: "Contrairement à ce que pensent la majorité des enseignants et des parents, la politique éducative en Fédération Wallonie-Bruxelles est d'une remarquable cohérence depuis le décret "Missions" (1997). Cette politique cohérente tente vainement de lutter contre la faiblesse majeure de notre système scolaire, à savoir sa profonde iniquité, sa propension à reproduire les inégalités sociales à travers les inégalités scolaires." Comment? En agissant au moyen de trois axes: la régulation

des inscriptions en première secondaire; l'inspection en lien avec les référentiels de compétences et les programmes; et les évaluations externes. Pour Jacques Cornet, "ce bac serait l'aboutissement logique de cette politique, sanctionnant ainsi les compétences terminales".

Gare aux dérives!

Nos trois interlocuteurs mettent toutefois en garde contre les dérives d'une telle épreuve.

"Comme les écoles ne sont pas du tout sur le même pied en termes d'acquis des apprentissages, reprend M. Chardome, il ne faudrait pas que cette épreuve soit trop sélective, à savoir qu'elle pourrait fermer les portes de l'enseignement supérieur à des jeunes qui en ont peut-être les potentialités." Il insiste: "Nous ne

voulons absolument pas en arriver à des dérives où l'on ferait des boîtes à bac, comme on en connaît en France, avec des possibilités pour certaines écoles de se targuer des résultats obtenus par leurs élèves au bac et, partant, de renforcer le marché scolaire."

Jacques Cornet abonde. "L'évaluation externe, particulièrement dans un contexte de quasi-marché scolaire, est, estime-t-il, un puissant levier d'orientation des pratiques pédagogiques. La majorité

des établissements et des enseignants vont tenter d'obtenir les meilleurs résultats à cette épreuve. Ils vont donc adapter leur enseignement, en tout cas son contenu, pour obtenir les meilleurs résultats possibles."

Gare donc, aussi, au bachotage, "c'est-à-dire, décrit Jacques Cornet, l'adaptation formelle à la nouvelle évaluation. On n'enseigne plus qu'en fonction de l'évaluation, favorisant la standardisation, la soumission, avec d'importantes pertes de sens". Il prévient encore: "Si l'objectif est de lutter contre les inégalités entre établissements, le risque est grand de produire le contraire. En effet, cette épreuve externe sera un très puissant moyen de comparaison et de concurrence entre établissements. Il sera dès lors essentiel d'empêcher l'utilisation de ces informations à des fins de concurrence au sein du quasi-marché..."

Comment organiser le bac?

Enfin, M. Ernst relève les difficultés d'organiser une telle évaluation au sein de notre système scolaire. "Rien que dans l'enseignement général, le seul cours qui donne une homogénéité d'heures, c'est le français, indique-t-il. Pour toutes les autres disciplines (maths, langues, sciences,...), les volumes horaires sont très variables." Et d'interroger: "Par rapport aux défis de notre enseignement, est-ce bien sur le bac qu'il faut mettre la priorité? Le bac demanderait une telle énergie pour l'organiser que cela nous paraît loin d'être la priorité."

Stéphanie Bocart